



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 4 mai 2022

Objet : Votre pétition 2248 – Crise en Ukraine et mesures à prendre par la Chambre des Députés pour venir en aide aux défenseurs de la liberté

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement en vue d'une prise de position de la part de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Marc Hansen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
5, rue Plaetis  
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 4 mai 2022

Objet : Pétition 2248 – Crise en Ukraine et mesures à prendre par la Chambre des Députés pour venir en aide aux défenseurs de la liberté

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 27 avril 2022, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position de la part de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 165 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés

**Intitulé de la pétition:**

Crise en Ukraine et mesures à prendre par la Chambre des Députés pour venir en aide aux défenseurs de la liberté

**Texte de la pétition:**

Mesdames et Messieurs les Députés,

J'ai l'honneur de vous écrire en tant que citoyen luxembourgeois inquiet pour la démocratie et la paix dans le monde, selon la procédure de la pétition simple.

Je sais que vous avez tous suivi, comme tous nos compatriotes, l'inacceptable invasion de l'Ukraine par les forces armées russes. Poutine devient de plus en plus paranoïaque et s'en prend à un peuple qui ne lui a rien fait et qui ne souhaite que vivre tranquillement, librement et démocratiquement. Exactement ce que nous avons la chance de faire depuis toujours!

Kennedy a dit un jour que la plus grande fierté autrefois était de dire: "Je suis citoyen de Rome." et que lors de la Guerre froide, la plus grande fierté était de dire: "Je suis Berlinois." Aujourd'hui, au moment où les bombes russes pleuvent sur Kiev, nous sommes tous Ukrainiens.

Tous les hommes et femmes libres doivent partout où ils sont faire tout ce qu'ils peuvent pour aider les Ukrainiens dans leur lutte contre Poutine. C'est notre combat à nous tous, car la liberté de tous est menacée tant que la vie et la liberté d'un seul sont menacées!

Dans ce sens, je vous demande instamment:

1. de condamner publiquement l'agression de Vladimir Poutine;
2. d'exprimer publiquement le soutien de notre pouvoir législatif aux autorités démocratiquement élues de l'Ukraine;
3. de marquer le soutien au peuple ukrainien de notre Chambre sur les médias sociaux et - pourquoi pas? - en éclairant la façade de notre Parlement dans les couleurs du drapeau ukrainien;
4. de soutenir l'envoi immédiat d'une aide militaire et humanitaire significative aux Ukrainiens, en coordination avec nos alliés et partenaires de l'UE;
5. d'accueillir dignement les réfugiés ukrainiens qui viendraient à se retrouver sur notre territoire;
6. de prendre toutes les mesures pertinentes pour s'assurer que notre place financière ne sera pas utilisée pour contourner les sanctions contre le régime de Poutine ou pour renflouer les caisses de guerre de Poutine;
7. d'œuvrer pour renforcer la défense commune du Luxembourg, de l'UE et de l'OTAN dans les prochaines années, afin de protéger tous les peuples libres d'Europe.

Le jour où la flamme de la résistance ukrainienne s'éteindra, Poutine s'en prendra à ses prochaines victimes. C'est ce qu'il a toujours fait et nous, citoyens de pays démocratiques et libres, ne devons plus jamais nous laisser diviser dans notre résistance commune.

Le mal ne peut pas triompher si nous ne lui laissons aucune chance!

Guillaume Kayser

Luxembourg, 27.02.2022.

**Dépôt:** le 27.02.2022 à 18:20

**Pétitionnaire:** Guillaume Kayser